

# Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 15 octobre 2020 à La Mure-Argens, Comps-sur-Artuby, Quinson et Baudinard-sur-Verdon

Cette séance de comité syndical a été organisée dans 4 sites différents du territoire, chaque site ayant été calibré pour accueillir 30 personnes maximum, tel que la réglementation en vigueur à cette date l'imposait dans le cadre de la crise sanitaire du Covid. Les 4 sites étaient reliés entre eux par visioconférence et la séance était rendue publique par sa retransmission en direct sur le site internet du Parc ([www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr))

## FORMATION PLENIERE

### Membres du comité syndical présents sur le site de Comps sur Artuby :

Liliane MONTALAND, Bargème  
Amélie ROUVIER, Brenon  
Nina JONKER, Castellane  
Jean-Marie WATTRELOT, Châteauvieux  
Yves CAMOIN et Marie-José GAYMARD, Comps/Artuby  
Annick BATTESTI, La Bastide  
Léna MOUNIER, La Martre

Christine NEURY, La Palud sur Verdon  
Jean-Paul ROUX et Danièle MAGRI, Le Bourguet  
Claude GUERIN, Peyroules  
Nathalie BACQUART, Rougon  
Bernard CLAP, Trigance  
Caroline CAPE, Andon  
Yana BREZINA, La Roque-Esclapon

### Membres du comité syndical présents sur le site de Quinson :

Dominique GENSE, Esparron de Verdon  
Françoise LAJOIE-GUIEU, Montagnac-Montpezat  
Romain COLIN, Moustiers Ste Marie  
Elisabeth SACIER, Puimoisson  
Jacques ESPITALIER, Quinson  
Gérard LAGARDE, Riez  
Frédérique GOLARD, St Jurs  
Nicolas STAMPFLI, St Laurent du Verdon

Lucie GOSSMAN, St Martin de Brômes  
Morgan MARTIN, Ste Croix du Verdon  
Daniel BRANCHAT, Vinon sur Verdon  
Danielle URQUIZAR, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence  
Roselyne GIAI-GIANETTI, Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur  
Gilles MEGIS, Durance Luberon Verdon Agglomération

### Membres du comité syndical présents sur le site de Baudinard sur Verdon :

Marie-Christine TERRASSON, Aups  
Corine PELLOQUIN, Bauduen  
Gilles LOMBARD et Alin BURLE, Ginasservis  
Muriel GILLET et Gérard MARIGNANE, La Verdrière  
Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue  
Jean-Marc BERARD, Sillans la cascade  
Alain THOUROUDE, St Julien le Montagnier

Jacques AVANIAN, Artignosc-sur-Verdon  
Olivier MERABET, Châteaudouble  
Alain SAVARY, St Paul lez Durance  
Serge CONSTANS, Communauté de communes lacs et gorges du Verdon  
Martine ZERBONE, ville porte de Draguignan

Invités : Annie MANASSERO, conseil de développement du Parc du Verdon ; Bernard ROUX, Tourtour ; Michel MERLY, Chambre des métiers et de l'artisanat du Var

### Membres du comité syndical présents sur le site de La Mûre-Argens :

Jean-Marie PAUTRAT, Allons  
André LAUGIER-BAIN-RAVEL, St André les Alpes  
Paul CORBIER, St Julien du Verdon  
Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon  
Eliane BARREILLE, Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Alain DELSAUX, La Mûre-Argens  
Robert MARTORANO, Lambruisse  
Bruno BICHON, Thorame-Basse  
Sophie VIAL, Villars-Colmars

Invités : Alain MARTEL, Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence ; JC FORT, Senez

Excusés qui ont donné pouvoir : Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon à Jean MAZZOLI

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 août 2020 à Castellane

### 2. Approbation du règlement intérieur du syndicat mixte

Le règlement intérieur du Syndicat Mixte précise le fonctionnement de celui-ci en déclinant les statuts du Syndicat validés par arrêté préfectoral le 3 octobre 2019. Il décrit notamment les modalités d'organisation des instances délibérantes, la composition et le fonctionnement des commissions thématiques et des autres instances consultatives, et les modalités d'intervention du Syndicat (rôles du syndicat, rôle des élus...).

Les propositions d'évolution du règlement intérieur sont issues de la phase de bilan menée dans le cadre de la révision de la Charte en Comité syndical de janvier 2020 et débattues en bureau du Parc du 10 septembre 2020. Elles portent principalement sur :

- Le développement de la dématérialisation et l'usage de la visio-conférence
- L'évolution du nombre et des thématiques des commissions

- Les modalités de désignation et le renforcement du rôle des élus référents
- La clarification de la répartition des rôles entre les différentes instances
- L'évolution des modalités de préparation et de validation des avis

A l'issue de la présentation synthétique des principales modifications proposées, de la répartition des délégations thématiques aux vice-présidents et des désignations des élus référents, les membres du comité syndical l'unanimité ont approuvé le règlement intérieur du syndicat mixte modifié.

### 3. Désignation de la commission d'appel d'offres

A l'issue d'un appel à candidatures, les membres du comité syndical ont désigné les membres suivants :

Titulaires :

- Roselyne GIAI GIANETTI
- Bruno BICHON
- Alain THOUROUDE
- Léna MOUNIER
- Gérard LAGARDE

Suppléants :

- Jean-Paul ROUX
- Morgan MARTIN
- Yves CAMOIN
- Liliane MONTALAND
- Olivier MERABET

La commission d'appel d'offres sera présidée par le Président du syndicat mixte.

### 4. Décisions modificatives aux budgets Parc et Régie et budget supplémentaire GEMAPI

A l'issue de la présentation de leur contenu, les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé les décisions modificatives et budget supplémentaire suivants :

#### 4.1. Décision modificative (DM) n° 1 au budget primitif du Parc

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	211 495,00	211 495,00
<b>Total section de fonctionnement</b>		

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	37 876,00	37 876,00
<b>Total section d'investissement</b>	<b>37 876,00</b>	<b>37 876,00</b>

#### 4.2. Décision modificative n° 1 au budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés chapitre 011	- 2 865	0
Crédits votés chapitre 012	+ 2 865	0
<b>Total section de fonctionnement</b>		

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	44 325,26 €	44 325,26 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>37 876,00</b>	<b>37 876,00</b>

#### 4.3. Budget Supplémentaire au budget annexe GEMAPI 2020

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	124 910,00	92 836,32
Résultat de fonctionnement reporté		32 073,68
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>124 910,00</b>	<b>124 910,00</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	30 623,34	13 731,00
Solde d'exécution de la section d'investissement		16 892,34
<b>Total section d'investissement</b>	<b>30 623,34</b>	<b>30 623,34</b>

## **5. Ligne de trésorerie pour les travaux du Colostre**

Dans le cadre de l'opération de restauration hydromorphologiques du Colostre, dont les travaux ont commencé en septembre, les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé le contrat de prêt relais qui permettra de financer les travaux le temps de percevoir les subventions correspondantes (financement à 50 % Agence de l'eau et 50 % Europe). Le contrat portera sur un montant de 630 000 €, sur une durée de 24 mois et au taux de 0,45 %, soit un coût maximum de 5 914,13 € si le Parc ne remboursait cet emprunt qu'au terme des 24 mois.

## **6. Modification du tableau des effectifs au 01/11/2020**

A l'issue de leur présentation, les membres du comité syndical à l'unanimité, ont approuvé la modification du tableau des effectifs telle que suit :

6.1 Transformation des missions d'un emploi de technicien contractuel « Chef de secteur écoparde et Chargé de gestion des projets de réduction des déchets » en emploi de Technicien contractuel « Chargé d'une opération de dépollution des lacs et chef de secteur écoparde (Garde Forestière régionale) » (CDD de 12 mois, renouvelable en cas d'obtention des subventions nécessaires à la réalisation d'un 2ème volet de l'opération dépollution).

6.2. Création d'un poste de technicien contractuel « Chargé du pastoralisme et chef de secteur « Est » - écoparde (Garde Forestière Régionale) » (CDD de 24 mois) et retrait d'un poste d'ingénieur à temps non complet (17.5/35ème) contractuel, non pourvu.

## **7. Protocole télétravail**

A l'issue de sa présentation en séance, les membres du comité syndical à l'unanimité, ont approuvé le protocole de télétravail applicable aux agents du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon.

## **8. Proposition de reconnaissance du syndicat mixte en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE)**

Afin d'officialiser le rôle opérationnel du syndicat mixte en matière de GEMAPI, et conformément à l'article L. 1111-8 du CGCT, les membres du comité syndical à l'unanimité, ont délibéré favorablement sur la labellisation EPAGE du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

## **FORMATION CHARTE du PARC**

## **9. Point d'avancement de la démarche de révision de la Charte**

La Charte du Parc naturel régional du Verdon validée en 2008 se terminera en 2023. Par anticipation, la démarche de révision a été officiellement lancée par le syndicat mixte à l'automne 2018 par la définition du nouveau périmètre d'étude. L'année 2019 et le début 2020 ont été ensuite consacrées aux études préalables (évaluation de la mise en œuvre de la charte en cours et diagnostic de l'évolution du territoire.

La prochaine étape, incombant aux nouveaux élus du Comité syndical sera la rédaction des objectifs de la nouvelle Charte 2023-2038. Pour faciliter ce passage de relais, il a été présenté en séance :

- Un rappel sur la démarche de révision de la Charte et son état d'avancement
- La synthèse du diagnostic de territoire et du bilan évaluatif
- L'Organisation des prochaines étapes

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 22 octobre 2020

Le Président  
Bernard CLAP

